

45^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 01 octobre 2019 à 19h30

A la halle polyvalente de Glovelier

- Président** : M. Gérald STEINER, Président.
- Secrétaire** : M. Raphaël Messerli, Chancelier de la commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, M. Raoul Jaeggi, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann et M. le Maire Jean-Bernard Vallat.
- Excusé** : M. Gérald KRAFT, secrétaire du Conseil général
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 34 du 18 septembre 2019, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

M. le Président Gérald Steiner a le plaisir d'ouvrir la séance à la halle polyvalente de Glovelier. Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le Chancelier M. Raphaël Messerli qui remplace le Secrétaire du Conseil général actuellement en congé maladie, les représentants de la presse et le public.

M. Steiner fait une information concernant les coordonnées bancaires des membres du Conseil général et de commissions afin qu'ils puissent recevoir les jetons de présences. Il informe également que la journée des aînés manque encore de bénévoles pour donner un coup de main.

M. Steiner a reçu une demande de citoyen sur le fait que les personnes se présentant au Conseil National ou au Conseil des Etats devraient prendre position quant au projet de géothermie profonde à Glovelier.

L'OJ est accepté à l'unanimité.

Monsieur Steiner remercie les Conseillers généraux et passe au point suivant.

1. Appel.

Raphaël Messerli, Chancelier, procède à l'appel nominal.

M. Jobin Jean-Michel (PCSI) est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre.
M. Blaise Schüll (PCSI) est excusé et remplacé par M. Luigi Viesti.
M. Pascal Crétin (PDC) est excusé et remplacé par M. Pascal Maître.
M. Bernard Vallat (PDC) est excusé et remplacé par M. Patrice Baume.
M. Patrick Ballaman (PS-Verts) est excusé et remplacé par Mme Nadège Voirol.
Mme Agnès Veya (PS-Verts) est excusée et remplacée par Mme Jeannine Prince.
M. Pedreira Noël (HSA) est excusé et remplacé par Mme Ouarda Mahmoudi.
M. Schneider David (HSA) est excusé et remplacé par M. Müller Patrick.

33 conseillers généraux sur 33 sont présents

2. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2019.

Le PV qui a été rédigé par M. Raphaël Messerli, Chancelier, est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. Communications.

Rue des Ecoles / rue du Coinat à Glovelier :

M. le maire, Jean-Bernard Vallat, informe que le corps électoral a accepté le projet de rénovation de ces 2 rues à Glovelier. Le début des travaux tarde à démarrer suite à des recours de citoyens riverains de ce secteur. Le dossier est en examen au Canton actuellement.

Budget 2020 :

M. le maire, Jean-Bernard Vallat, explique que la présentation des budgets ne se fera pas lors de la séance du CG de décembre mais sera reportée à la première séance de 2020 étant donné l'adaptation de ces budgets au système MCH2 ainsi que tout le travail que cela représente.

Propagande électorale :

M. le maire, Jean-Bernard Vallat, souligne que, suite à plusieurs remarques ou même à des réclamations, la distribution du matériel de propagande électorale se fait par famille avec pour adresse le nom du chef ou de la cheffe de famille inscrit au répertoire du Contrôle des habitants. Ceci pour de simples mesures d'économies et écologiques ! On évite ainsi le gaspillage et l'envoi de 2, 3 ou même plus d'enveloppes à la même adresse. Cette pratique se fait partout ailleurs, bien heureusement !

Tulipes pour la Vie :

M. le maire, Jean-Bernard Vallat, informe que le mois d'octobre est internationalement consacré à la sensibilisation du cancer du sein. Dans ce cadre-là, la commune de Haute-Sorne a décidé de participer au bouquet de 402 communes de toute la Suisse, à l'action 1 Tulipe pour la VIE.

Le cancer du sein est la première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans. Une femme sur 8 en est victime. En hommage aux victimes et en soutien aux familles, des bulbes de tulipes, par lots de 8, seront plantés en bacs dans chacun des 5 villages ainsi que dans les hameaux.

Cette action qui se veut solidaire est soutenue par les sociétés d'embellissement qui se chargent de l'organisation et de la plantation, sous l'égide de la commission de l'Environnement de la commune.

Les habitants seront interpellés par cette floraison originale qui permettra sans aucun doute de lever peu à peu les tabous encore présents autour de cette maladie.

Les particuliers qui le désirent sont invités à prendre part à cette action en plantant eux aussi dans leurs plates-bandes des tulipes roses et blanches en usant de leur talent de composition.

Ainsi la commune de Haute-Sorne profitera d'un printemps solidaire et plein de promesses.

Crèche/garderie de Courfaivre :

M. le maire, Jean-Bernard Vallat, affirme que, suite à de nombreuses discussions et tractations, le Conseil communal va proposer, mais cela a déjà été dit, de créer une antenne de la « Maison de l'Enfance de Haute-Sorne » sur le village de Courfaivre. Pour pouvoir réaliser ce projet, nous avons décidé de proposer l'acquisition du bâtiment de la Banque Raiffeisen pour y installer une crèche/garderie et une unité d'accueil UAPE. En collaboration avec l'Association MEHS, la Commune va élaborer un projet pour une occupation judicieuse et fonctionnelle de ce bâtiment ainsi que pour l'adaptation aux normes en vigueur. Un bureau d'architecte a été mandaté et le projet sera présenté au Conseil général pour préavis avant votation populaire, lors d'une prochaine séance de celui-ci. Entre-temps et jusqu'à l'ouverture de cette nouvelle structure, une convention a été signée avec les responsables de la crèche des Barbouilles en vue d'assurer la continuité de l'accueil de la petite enfance sur Courfaivre.

Transformations des bureaux de l'Administration :

M. le maire, Jean-Bernard Vallat, souligne que, suite à l'acceptation par le Conseil général d'un crédit pour l'adaptation d'un nouveau concept de bureaux et la création d'espaces de travail plus agréables et correspondants aux attentes du personnel mais aussi de la population, les travaux vont commencer en cette fin de semaine et s'étaleront, si tout se passe comme prévu, sur environ 4 à 5 semaines. Dès les premiers jours de novembre, de nouveaux bureaux seront mis en service et des locaux supplémentaires seront à disposition du personnel et des Autorités. Une nouvelle disposition des places de travail sera mise en place avec du nouveau mobilier, presque partout, mieux adapté aux normes de travail demandées aujourd'hui.

4. Questions orales.

Mme Ouarda Mahmoudi (HSA) relève que l'article du QJ du samedi 14 septembre 2019 a mis le doigt sur un dysfonctionnement du traitement d'un permis de construire à la Commune de Haute-Sorne concernant un cas à Glovelier. La question est de savoir si une police des constructions va être mise en place ou si un bureau va être mandaté pour le suivi des permis et des chantiers délicats qui ont fait l'objet de contestations ou d'oppositions de certains citoyens ?

M. Gérard Ruch, Conseiller communal, souligne d'ores et déjà que la juge a expliqué que le dossier a eu un problème lors de sa gestion. Il explique que lorsqu'il y a une opposition, le Conseil communal doit prendre position selon le règlement communal. M. Gérard Ruch affirme qu'une erreur a été commise mais que celle-ci a été réparée. Madame la juge n'en a pas tenu rigueur à la commune par la suite, jugeant qu'elle avait rectifié à temps ce fait. Il explique néanmoins que les chantiers sont suivis par la commune et qu'il n'est pas juste de dire que cela n'est pas le cas.

Il explique également que, concernant les oppositions, la commune ne peut pas être tenue pour responsable de ce fait car faire opposition est un droit qui est de plus en plus utilisé par les citoyens. Il souligne que cette augmentation des oppositions permet de modifier légèrement le permis dans certains cas mais que personne n'a jamais eu gain de cause.

Il relève que depuis le 1^{er} juillet, un nouvel employé a été engagé à la commune et que cela permet un meilleur suivi. Dans le cas d'un mandat avec un bureau externe, il s'agirait de l'autoriser lors de l'adoption du budget communal.

Mme Ouarda Mahmoudi est satisfaite.

M. Christophe Terrier (groupe PS-Verts) affirme qu'il n'est pas rare de constater de la fumée noire s'échapper de la cheminée de la scierie Corbat à Glovelier et demande si cela est une situation normale ?

Mme Géraldine Beuchat, Conseillère communale, répond qu'une mise en conformité est prévue pour la fin du mois de janvier 2020. De plus, lorsque le conduit de la cheminée est froid, cela dégage effectivement de fortes fumées. L'office de l'Environnement a effectué un contrôle au niveau des poussières et rien de problématique n'a été constaté. Ce dossier est géré par le canton et n'est pas du ressort de la commune.

Néanmoins, Madame Géraldine Beuchat informe qu'un délai supplémentaire a été demandé par l'entreprise afin de permettre une adaptation plus précise suite à des changements de normes dans la teinte du bois. Le bois brûlé actuellement est naturel et non traité.

M. Christophe Terrier est satisfait.

M. Olivier Chèvre (groupe PCSI) demande quelles nuisances pourraient découler du changement d'activité du Dido Parc notamment sonores, bien que les moteurs soient électriques, combien de décibels provoquent les crissements des pneus des kartings. Au niveau visuel, il est constaté que côtés Est et Sud un amoncellement de vieilleries en tous genres sont empilés pêle-mêle (autocar désaffecté, citernes rouillées ainsi que palettes et panneaux divers). Il est également relevé que lorsque le complexe est en activité, on peut régulièrement observer des panaches de fumée noire accompagnés d'une odeur

âpre, s'échapper de la cheminée centrale. Cela ne laisse aucun doute sur l'utilisation de la chaudière en tant que four d'incinération de déchets divers.

M. le maire, Jean-Bernard Vallat répond que pour le Dido Parc, aucun préavis ne doit être demandé à la commune car la zone est en zone de loisirs. Concernant le règlement des déchets et leur gestion, le règlement de police doit être respecté. Tous les déchets doivent être éliminés dans les règles. Si cela n'était pas le cas, il y aurait sanction. Visiblement, les kartings électriques ne feraient aucun bruit et ne pollueraient pas. Il souligne qu'il faut attendre de voir ce qu'il s'y passe avant de tirer des résultats.

M. Olivier Chèvre est satisfait.

M. Jimmy Wicky (groupe PDC) commence son argumentation en citant l'inoccupation de la loge de Bassecourt et demande pour quelles raisons ?

M. Raoul Jaeggi, Conseiller communal, souligne qu'en 2013, l'appartement de la loge était vide. L'état de celui-ci ne permettait pas de louer sans travaux. Pour l'estivage, seule une petite stabulation était encore utilisée. En 2014, l'assemblée bourgeoise a refusé un crédit d'investissement pour la rénovation de l'appartement. Cette dernière a demandé à la commission d'étudier la rénovation complète du bâtiment avec une affectation dédiée pour l'ancienne écurie. En 2016, le Conseil communal a refusé le projet des écuries et a demandé qu'un locataire s'engage avant les travaux. En 2017, suite à plusieurs entretiens, aucun projet n'a été jugé viable. En 2019, un projet est à l'étude avec une société locale pour une occupation du bâtiment dans son entier de manière compatible avec la zone sports et loisirs. Le dossier devrait pouvoir être soumis au Conseil communal fin 2019 ou début 2020.

M. Jimmy Wicki est satisfait

Mme Céline Grellier (groupe HSA) revient sur la pétition concernant les lieux de récoltes des déchets ainsi que le thème des services à la population et les affirmations de Monsieur le maire en juin 2019. Elle relève que, pour l'instant, aucune réponse n'a été donnée. Elle demande à ce que le Conseil communal réponde à la pétition et si le pétitionnaire va être reçu à la commune.

M. le maire, Jean-Bernard Vallat explique qu'il a bien relu le dernier PV du mois de juin 2019 et admet qu'il y a eu un peu de retard. Les sujets sont délicats et plusieurs informations complémentaires sont nécessaires. Il relève que les pétitions sont prises en compte et que maintenant, la question sur les déchets est quasiment terminée. Il souligne que cette fois, les réponses seront données. Cette pétition n'est pas laissée de côté.

Mme Céline Grellier est satisfaite.

Mme Yvonne Lucchina (PS-Verts) souligne que les citoyens ont pris l'habitude de voir des patrouilleurs faire la circulation. Néanmoins, depuis quelques temps, il y a des cas qui sont signalés aux membres du parti PS-Verts. Mme Yvonne Lucchina rappelle qu'il est primordial que ce dossier soit traité en priorité. Elle profite de l'occasion pour affirmer que plusieurs parents ont pris contact avec le parti socialiste pour certifier que les passages sont dangereux.

M. Pascal Crétin, Conseiller communal, informe que le bureau BPA prévoit la mise à disposition des patrouilleurs et revient sur le cas des discussions avec l'école primaire. Il y a de moins en moins de patrouilleurs disponibles. Des avertisseurs lumineux pourraient être mis en place. Cette solution sera étudiée dans le cadre du PAL. M. Pascal Crétin propose un formulaire en ligne afin de trouver des patrouilleurs. Il souhaite reprendre ce dossier au niveau du Conseil communal. Le dernier point sera d'intensifier les contrôles avec M. le maire, Jean-Bernard Vallat et la police cantonale. M. Pascal Crétin ira lui-même sur place se rendre compte du cas à Glovelier.

Mme Yvonne Lucchina est partiellement satisfaite.

M. Vincent Voyame (groupe PCSI) revient sur la pose d'antennes 5G sur le territoire et la volonté de la Confédération de ne pas s'y opposer. Le Canton du Jura fait preuve de prudence et a décidé de geler toute construction d'antennes. La commune ne peut certes rien faire contre les opérateurs qui souhaitent poser la 5G. La question de M. Vincent Voyame est de savoir si des antennes 5G ont été installées sur notre commune.

M. le maire, Jean-Bernard Vallat explique qu'aucune demande n'a été faite actuellement pour la pose d'antenne 5G sur le territoire de la commune. Si cela était le cas, il faudrait alors se plier aux demandes de la Confédération ou du Parlement. Le site de l'OFCOM peut être consulté et amène plusieurs réponses relatives à la 5G.

M. Vincent Voyame est satisfait.

M. Gérald Steiner, Président du Conseil général, explique que les deux questions orales restantes seront traitées lors du prochain Conseil général.

<p>5. Prendre connaissance et préavisier un crédit de CHF 1'312'000.- pour l'assainissement du Centre de Culture et de Sport de Courfaivre. (Message n°140 du Conseil communal au Conseil général du 25 juin 2019).</p>
--

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Rose-Marie Allemann explique que ce message reprend le crédit de la phase 1. Il est maintenant temps de passer à la phase 2 du projet qui consiste à évacuer l'eau sous la chape. Le message présente les travaux en entier. Mme Rose-Marie Allemann explique que le Conseil communal est conscient que les prix sont affolants mais qu'il est important que la sécurité soit assurée.

Suite à la présentation d'Arches 2000, la parole est redonnée à Mme Rose-Marie Allemann.

M. Gérald Steiner demande qui souhaite s'exprimer.

Mme Céline Grellier explique que le groupe HSA va soutenir le message mais souhaite qu'un Bamo soit fait pour traiter des gros dossiers.

Mme Rose-Marie Allemann pense que les dossiers sont mieux suivis suite à la fusion. Concernant les sociétés, elles seront approchées et la population de Haute-Sorne sera appelée à accepter ce crédit.

Mme Jeannine Prince s'exprime pour le groupe PS-Verts. Elle revient sur le bureau d'ingénieurs qui avait été mandaté à l'époque et qui a été montré du doigt lors de l'assainissement. Elle revient également sur la création de la commission spéciale de 5 membres et de son rapport qui a été remis au printemps 2019. Cette commission a souhaité qu'une médiation soit proposée afin que la commune puisse recevoir une indemnisation. Le rapport ne donne aucune suite judiciaire selon le message. Mme Jeannine Prince relève qu'une médiation doit mettre fin à cette affaire et demande au Conseil communal de faire les démarches y relatives.

Mme Rose-Marie Allemann explique que la commission a très bien fait son travail. Elle souligne qu'il y a prescription par rapport aux travaux effectués à l'époque. La négociation avec le bureau d'ingénieurs a bel et bien eu lieu mais n'a pas abouti à un dédommagement pour la commune. Elle souligne également que la prise de contact avec un médiateur reste une possibilité.

M. Jean-Marie Allimann remercie le bureau d'architecte ainsi que Mme Rose-Marie Allemann. Il explique qu'il a pris bonne note des dépenses à effectuer et relève aussi le problème du montant de remise en état. Il souligne que finalement, il n'y a pas d'autre choix que d'accepter afin de rendre fonctionnel ce crédit. M. Jean-Marie Allimann souligne que le groupe PDC accepte ce crédit. Il relève aussi que c'est avec une certaine amertume que ce crédit passera. Il remercie aussi la commission spéciale mise sur pied et présidée par M. Jean-Claude Prince.

Le PCSI prend la parole avec M. Laurent Beuchat qui relève que le groupe PCSI soutient ce crédit. Il souligne qu'il ne reviendra pas sur ce qui a été dit mais que cela est partagé par le groupe. Il souligne que la commission spéciale a fait un bon travail.

Monsieur Vincent Voyame demande que les garanties soient données sur les travaux en cours par le bureau d'architectes en charge du dossier. L'architecte en question répond que les garanties peuvent être données pour les travaux en cours actuellement (assainissement) uniquement.

Mme Nadège Voirol demande si d'autres mandats sont encore alloués à ce bureau. M. le maire, Jean-Bernard Vallat prend la parole et remercie également la commission spéciale. Il relève ensuite que le but du message de ce soir est de remettre ce bâtiment en état. Il explique qu'il n'y a actuellement pas de difficultés avec ce bureau. M. le maire, Jean-Bernard Vallat ne souhaite pas qu'il y ait d'amalgame entre le message proposé et les travaux qui avaient été effectués. Il relève que quelques mandats sont encore en cours actuellement avec ce bureau et qu'il donne satisfaction.

Mme Jeannine Prince, du groupe PS-Verts, relève que le bureau actuel d'ingénieurs est composé de personnes qui étaient déjà en place il y a 15 ans. Le groupe PS-Verts souhaite aussi qu'à l'avenir le Conseil communal confie les mandats de la commune à d'autres prestataires.

Mme Allemann explique que le but est d'améliorer le bâtiment pour le futur, d'assurer la sécurité des citoyens et de permettre aux assurances de s'engager à assurer ce bâtiment à nouveau.

Suite au vote, 32 Conseillers généraux acceptent de préavis le crédit favorablement.

Mme Rose-Marie Allemann remercie le Conseil général.

<p>6. Prendre connaissance et statuer sur le crédit de CHF 598'000.- TTC pour la réfection de la rue de la Papeterie à Bassecourt (Message n°141 du Conseil communal au Conseil général du 25 juin 2019).</p>
--

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Dans un premier temps, Mme Valérie Soltermann, Conseillère communale, présente oralement de manière synthétique le message et dans un deuxième temps, Monsieur Laurent Vernier du bureau GVS, que se tiend à disposition pour répondre aux éventuelles questions techniques.

Mme Soltermann souligne que cette réfection de rue est classique dans le jargon 1 état 1, il s'agit donc d'une remise à neuf du monde souterrain PGEE, PGA, réseau d'alimentation électrique et l'éclairage public (mesures à définir avec BKW), swisscom profitera d'assainir son réseau et poser des conduites souterraines, et de la surface la chaussée, sans modifier l'aménagement de la rue, l'emprise de la chaussée et les principes de circulation.

Mme Soltermann relève que ce qui a motivé cette réalisation est l'état de détérioration de la conduite d'eaux usées, une grande quantité d'eaux claires parasites pénètrent par des fissures et finissent par être traitée au SEDE.

Les autres éléments motivant sont les actions du PGEE communal qui se trouvent à l'extrémité de la rue de la Tannerie jusqu'à l'extrémité de la rue de la Papeterie.

Le projet prévoit dans les grandes lignes :

D'assurer la continuité des travaux déjà effectués en 2011 à la Tannerie : action mise en séparatif du secteur et donc d'accomplir toutes les actions PGEE.

Remplacement de la conduite d'eau potable qui est trop petite pour répondre aux normes ECA en matière de défense incendie.

De réaliser un bouclage avec le projet « les Jardins de la Tuilerie » pour éviter les bras morts (où l'eau ne circule pas) et diminuer les diamètres de tuyaux.

De plus, Mme Soltermann affirme que cette réfection de rue a été mise au budget 2019.

Le CC vous invite Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux à adopter ce crédit.

Madame Céline Grellier et le groupe HSA sont satisfaits de ce projet.

M. Vincent Voyame explique que des riverains se sont manifestés par écrit. M. le maire, Jean-Bernard Vallat explique que les protagonistes de la lettre ont reçu des réponses quant à leurs questions. Il n'y a pas d'autre groupe souhaitant s'exprimer.

Suite au vote, 32 Conseillers généraux acceptent ce crédit, aucun ne le refuse et un s'abstient.

7. Réponse à la question écrite n° 41, déposée par le groupe PS-Verts, le 6 novembre 2018, intitulée : "Stand de tir de Soulce : installation de récupérateurs de balles".

La Commune de Haute-Sorne est le siège de deux stands de tir. Celui de la Lovère à Bassecourt qui répond aux normes en vigueur et celui de Soulce qui ne répond plus aux normes, à savoir que des récupérateurs de balles doivent être installés afin d'éviter la pollution du sol aux métaux lourds. Ces installations devront être adaptées afin de pouvoir renouveler l'autorisation d'exploiter au-delà du 31 décembre 2020.

Le stand de tir de Soulce est un stand à caractère local. Une convention a été signée entre la commune de Soulce et la société de tir de Bassecourt-Develier dans le cadre du concept global de régionalisation des installations de tir du Canton du Jura. La commune mixte de Haute-Sorne n'a aucune obligation de prendre à sa charge les frais de mise aux normes du stand de tir de Soulce. Lors de sa séance du mois d'avril, le Conseil communal a fait savoir à l'AST qu'elle ne supporterait aucun coût pour la remise à niveau. Une demande de permis de construire pour un récupérateur de balles est en cours. L'OEPN peut exiger une dépollution si, pour des raisons de sécurité, un remodelage de la butte de protection est nécessaire.

M. Christophe Terrier est partiellement satisfait.

8. Réponse à la question écrite n° 42, déposée par le groupe PS-Verts le 6 novembre 2018, intitulée : "Stand de tir de Soulce : au-delà de 2020".

Le stand de tir de Soulce est utilisé par l'ATS Haute-Sorne, association forte d'une vingtaine de membres actifs selon leur site internet. On dénombre de la part de cette société 16 jours de tirs entre mars et octobre 2018 selon leur agenda disponible en ligne. Les habitants de Soulce subissent donc les assauts sonores issus de ce stand plus d'un week end sur deux durant la belle saison.

Pour le bien-être de ses habitants, le respect de la nature ainsi que la sécurité physique des visiteurs pédestres, le Conseil communal a-t-il pris la décision de faire cesser l'activité de ce stand pour le 1^{er} janvier 2021 ? Si tel n'est pas le cas, quelles sont les motivations qui le pousse à laisser continuer d'autoriser l'exploitation de ce stand de tir. La population de Soulce va-t-elle être consultée. Qui devrait répondre des conséquences d'un accident ?

La commune mixte de Haute-Sorne ne souhaite apporter aucun jugement sur l'une ou l'autre des sociétés locales que ce soit sur leur activité ou sur le nombre de ses membres. Les considérations du Conseil communal s'appuient uniquement sur des bases légales. Après vérification, le stand de tir de Soulce est conforme que ce soit au niveau sécuritaire ou au niveau bruit. Le Conseil communal n'a donc aucune base légale pour faire arrêter l'exploitation de ce stand de tir. La fermeture ou la suppression d'une installation est régie par l'art. 21 de l'ordonnance sur les installations de tir. L'officier fédéral peut le faire pour des raisons de sécurité. Le changement d'affectation pourrait être fait lors de la révision du PAL. C'est le peuple qui votera le projet final du PAL. La société de tir pourra faire une opposition si nécessaire. Dans un courrier du 12 avril 2019, la société de tir de Soulce désire maintenir la ligne de tir après le 31 décembre 2020 sans soutien financier. Elle dit avoir pris note des mesures demandées par l'OEPN lors de la réalisation des travaux.

M. Christophe Terrier est partiellement satisfait.

9. Réponse à la question écrite n°47, déposée par le groupe PDC, le 26 février 2019, intitulée : "Décharge Es-Chaibles, au lieu-dit Essert Jacques, village de Bassecourt".

La commune mixte de Haute-Sorne a accordé une autorisation d'exploiter à une entreprise de génie civil qui s'occupe de gérer la mise en place de déchets inertes. A quel moment la commune a-t-elle accordé cette autorisation, à quelles conditions financières, combien de m³ ont été déposés à ce jour, quels sont les produits financiers pour notre commune, quelles sont les conditions financières accordées à l'entreprise bénéficiant de l'autorisation, existe-t-il un contrôle de la nature des matériaux entreposés ?

Les déchets entreposés à la décharge « Es-Chaibles » sont des déchets inertes. Pas de risque de pollution sanitaire ou environnementale. L'autorisation a été accordée le 14 mai 2001 avec un avenant datant du 30 janvier 2012. La rémunération de la commune par l'entreprise est de 3.50/m³ avec un dédommagement initial à l'entreprise pour la préparation de la décharge de Fr. 20'000.00. Jusqu'à aujourd'hui, 80'770 m³ ont été entreposés. Le produit financier pour la commune est variable mais la moyenne est d'environ 4500 m³/an, donc environ Fr. 15'700.00/an. La commune n'est pas concernée quant aux conditions financières accordées par l'entreprise exploitante. Le système de contrôle est multiple. Premièrement par l'entreprise à l'interne à raison d'une fois par semaine. Un contrôle externe est confié à un bureau d'ingénieurs (CSD) à raison de 2 à 3 visites/an suivies d'un rapport annuel. Ce rapport est soumis au département cantonal de l'environnement qui atteste puis donne son approbation pour le suivi de la décharge pour l'année suivante. En conclusion, de l'avis de l'exécutif, la décharge DTA Es-Chaibles est gérée correctement et en adéquation avec les normes en la matière.

M. Jean-Marie Allimann est partiellement satisfait.

10. Traiter le postulat n°10 " Gestion des archives" déposé par le groupe UDC le 25 juin 2019.

Mme Sylvie Turinetti (UDC) développe le postulat en expliquant que le groupe est bien conscient des difficultés concernant l'archivage. Elle souligne qu'il serait possible de créer une commission spéciale.

M. le maire, Jean-Bernard Vallat explique que cela n'était pas une préoccupation lors de la première législature. Il souligne que les archives des anciennes communes ne sont pas en péril et se trouvent toujours dans les endroits existants de nos villages. Il pense également qu'une commission spéciale peut être mise en place et qu'il souhaite s'en occuper.

Suite au vote, 32 Conseillers généraux sont pour, 1 contre et 0 abstention.

11. Traiter la motion n°18 « Pour une commune de Haute-Sorne labellisée "commune en santé" » déposée par le groupe PCSI le 25 juin 2019.

M. Laurent Beuchat (PCSI) développe sa motion en expliquant que ce label est apparu il y a quelques années au Valais et dans d'autres cantons. Ce label permet aussi à une commune de respecter un projet sur 6 thèmes. Plus il y a de projets dans les thèmes, plus il y a un renforcement du label. Il y a d'ores et déjà plusieurs projets qui sont en cours dans la commune. Ce label permet aussi d'avoir toujours des projets ayant du sens pour le bien des habitants de la commune. Cela rapporte un répertoire de choses et une bonne image de la commune.

Ce projet peut se faire à l'aide des commissions actuelles avec l'aide d'O2. M. Laurent Beuchat a choisi la motion afin de permettre d'apporter un + à la commune.

M. le maire, Jean-Bernard Vallat appuie aussi cette motion et le Conseil communal l'accepte. Elle est même d'avis que cela permettrait une bonne visibilité pour la commune. L'échange avec d'autres communes serait également bénéfique.

Mme Catherine Wolfer (PS-Verts) intervient. Elle trouve que c'est une politique durable et que c'est positif. Le groupe pense également que cela permettra de traiter le postulat jeunesse qui visait à entendre les jeunes et à mieux répondre à leur besoin.

Suite au vote, 29 Conseillers généraux acceptent la motion et 0 la refuse, 2 abstentions.

12. Traiter la motion n° 19 " Gestion des déchets en Haute-Sorne" déposée par le groupe PS-Verts le 25 juin 2019

M. Kevin Challet (PS-Verts) souligne qu'un nouveau citoyen a affirmé que la déchetterie de Glovelier était moyenâgeuse. Le constat concernant les déchets est alarmant.

La gestion des encombrants est un énorme problème selon M. Challet qui décrit plusieurs points ci-dessous.

Concernant le silo à sel :

La sécurité et heures d'ouverture. Toujours plus de déchets et toujours plus de voitures, Le trafic devient dangereux. La commune doit également offrir un horaire plus adapté à la population.

Manque de container : Il manque un container pour le bois et un pour le plastique.

Concernant les cinq localités :

Ecopoints plus : Renforcer les déchèteries dans les villages en réalisant un « écopoint plus » par localité avec collecte des déchets courants.

Encombrants : La gestion des encombrants est devenue ingérable tant financièrement que du nombre de grands déchets. La commune aurait la possibilité de mettre en place une taxe par rapport au volume (logique du pollueur/payeur)

Uniformiser la collecte des déchets dans les 5 localités : Il n'est pas tolérable que certaines localités soient privilégiées par rapport à d'autres.

Le groupe PS-Verts est conscient que le conseil communal et, notamment la commission de l'environnement, a effectué un travail conséquent dans ce sens, cependant, cela fait trop longtemps que ça dure. La gestion des déchets est une étape cruciale pour l'environnement et pour notre commune.

De plus, en observant la situation des villages alentours, le groupe PS-Verts a remarqué que Develier vient d'ouvrir une déchetterie locale gérée par une entreprise privée et que Soyhières (petite localité) s'est dotée d'une déchetterie locale pour l'ensemble des déchets. Les habitants des deux communes sont pleinement satisfaits.

Pour terminer, dans l'état actuel des choses, il apparaît comme une évidence que la mise en place de quelques mesures, pourrait optimiser la gestion des déchets et offrir un service de qualité aux citoyens sans pour autant faire exploser les coûts.

Mme Géraldine Beuchat, Conseillère communale, répond que la situation dans la gestion des déchets est actuellement un problème qui est en cours au niveau du Conseil communal. Les moloks possèdent une taxe causale. Tous les gabarits seront posés dès demain pour les futurs moloks. Les déchets encombrants sont un problème et le ramassage a été durci afin de permettre une meilleure collecte. Jusqu'au début de la législature, la déchetterie régionale était en cours. Les communes de Haute-Sorne et de Delémont mettent la pression afin que ce projet avance d'ici la fin de l'année. Si cela n'est pas le cas, d'autres solutions seront imaginées par la commune. Le ramassage coûtera plus cher l'année prochaine. La commune a également besoin de réduire les déchets et de revaloriser ceux-ci. Un appel a été lancé afin de mettre en place un repair café. Il y a plusieurs facteurs interdépendants concernant les déchets. Le Conseil communal aurait pu refuser la motion étant donné qu'elle est en cours de réalisation mais il a décidé de l'accepter.

M. Kevin Challet explique que cette motion est importante et la gestion des déchets est un réel problème. La déchetterie régionale n'est, selon lui, plus dans l'air du temps.

La motion passe au vote et 24 personnes sont pour, 1 avis contraire et 7 abstention.

13. Nomination d'un membre de la commission de dicastère " Finances et impôts "

M. Jean-Marie Allimann (PDC) propose Mme Martine Guyot, née le 14.11.1981, domiciliée à Bassecourt, rue de la Communelle 8.

Cette personne est nommée par acclamation.

14. Nomination d'un membre de la commission pour l'organisation de la journée des aînés

M. Yoann Schaffter, groupe UDC, aurait trouvé une personne qui doit encore réfléchir et ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil général.

M. le Président donne connaissance du dépôt des documents suivants :

- Motion du groupe HSA intitulée : « Communication avec les représentants élus ».
- Motion du groupe HSA intitulée : « Réhabilitation de nos bâtiments vides ».
- Motion du groupe HSA intitulée : « Undervelier : sécurisation de l'arrêt postal ».
- Question écrite PS-Verts intitulée « Etat des lieux des nappes phréatiques de Haute-Sorne »

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, M. Gérald Steiner remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Il leur donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil général le 12 novembre 2019 et leur souhaite une belle fin de soirée.

M. Gérald Steiner lève la séance à 21h32

Bassecourt, le 21 octobre 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le Président

Gérald Steiner

Le Secrétaire

Raphaël Messerli